



Feucherolles, le 1^{er} février 2024
Destinataires : Président(e)s de club

CHALLENGE INTERCLUBS SENIORS PLUS 50 Dames 2024

Chère Présidente, Cher Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives au Challenge Interclubs Seniors Plus 50 Dames 2024.

Les rencontres 50 Dames comportent 2 simples et 1 double :

Les joueuses de simple ne peuvent pas participer au double.

L'ordre des parties : simple n°2, double puis simple n°1.

Toutes les parties se disputent avec le format 2, (2 sets à 6 jeux ; 3^{ème} set = SJD à 10 points).

Il est important de n'engager que des équipes susceptibles de disputer la totalité des rencontres du Challenge, et d'être en mesure de recevoir les équipes adverses dans de bonnes conditions. La Commission Seniors Plus doit être saisie de toutes décisions prises en cas d'un report éventuel.

Du 5 au 26 février 2024

L'engagement d'équipe et la saisie des informations à communiquer concernent :

Le capitaine et le correspondant de l'équipe, les balles et les terrains.

Il n'y a plus de joueuses brûlées et il n'est plus demandé aux clubs de fournir la liste des joueuses de chaque équipe.

- Tous les clubs se verront prélevés des droits d'engagement de 45€ par équipe engagée à partir du 15/05/2024.
- Toute compétitrice sans licence 2024 avec compétition autorisée, ne pourra être rentrée dans le système informatique, la licence doit être enregistrée et validée au plus tard la veille de la journée de challenge à laquelle la joueuse souhaite prendre part.

Seules peuvent participer aux rencontres de cette équipe qui se déroulera de mai à mi-juin :

- Toutes les joueuses du club licenciées **au plus tard la veille de la rencontre**.
- Les joueuses nées en 1974 et avant.

Le classement des joueuses à prendre en compte est toujours le classement de la joueuse au jour de la rencontre. Il est de la responsabilité de la joueuse et de son club de tenir compte du nouveau classement pour la composition de l'équipe.

Déroulement des rencontres :

Les matchs se dérouleront en semaine à l'exception des mercredis et des jours fériés, de préférence entre 10h00 et 17h00. **En cas de désaccord entre les deux capitaines, les rencontres se dérouleront le vendredi.**

Précisions :

Lorsque plusieurs équipes d'un même club jouent la même semaine ou le même week-end dans un même challenge, ou lorsque ces équipes auraient dû jouer la même semaine ou le même week-end et qu'une rencontre a été avancée ou reportée, une même joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe.

*Les joueuses composant l'équipe 2 doivent avoir un **classement le jour de la rencontre inférieur ou égal** à celui de la joueuse la moins bien classée de l'équipe 1, et il en va de même pour les joueuses de l'équipe 3 vis-à-vis de l'équipe 2 et ainsi de suite.*

Note :

Une joueuse peut jouer dans une équipe même si elle a déjà participé, à cette date, à plus d'une rencontre dans une ou des équipes supérieures.

Certificat médical :

- Les compétitrices ne sont plus tenues de présenter un certificat médical au juge-arbitre de la compétition à laquelle elles participent.
- En revanche, elles sont tenues de présenter leur attestation de licence de l'année sportive en cours, avec le dernier classement connu le jour de la rencontre.

Le calendrier définitif des challenges vous parviendra dès que nous serons en possession des engagements des équipes.

Nous vous prions de croire, Chère Présidente, Cher Président, en l'assurance de nos meilleurs sentiments sportifs.



Gérard DALGA
Président de la Commission Seniors Plus

Copie : Francis EVEILLARD Président du Comité des Yvelines
P. J. : Notice explicative ADOC Challenges Seniors Plus